

Saint-Etienne, le 13 novembre 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement



Division DIPER 1

Affaire suivie par
Laure HENRY

Téléphone
04 77 81 41 58

Télécopie
04 77 81 41 10

Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Objet : préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). Année 2016-2017

Réf.: décret n°2004-13 du 5-1-2004. et arrêtés du 5-1-2004, parus au BOEN spécial n°4 du 26-2-2004.

Sous réserve de la publication de la note de service ministérielle 2015.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les conditions de recrutement à la formation de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap. (CAPA-SH).

Une réunion d'information (sans engagement de votre part) sera organisée

**Le mercredi 25 novembre 2015 à 15h00 en salle A17
à la DSDEN de la Loire
11, rue des Docteurs Charcot - 42000 St Etienne**

Les départs en formation seront décidés après consultation de la CAPD.

1 - CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS

Voir le tableau en annexe précisant les conditions et les obligations de service.

2 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIALISEE AU CAPA-SH

Les options A, B, C sont préparées par l'INSHEA à Suresnes et à l'université Claude Bernard Lyon 1 sur le site de l'ESPE (options A et C seulement).

Pour les options D, E, F et G la formation est organisée au niveau académique.

2-1. La formation de base au CAPA-SH.

Les principes d'organisation sont les suivants :

- la formation vise la construction des compétences professionnelles définies par option ;
- la formation est construite autour de 3 grandes unités,
 - unité de formation 1 (UF1), pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves ;
 - unité de formation 2 (UF2), pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluri-catégorielle ;
 - unité de Formation 3 (UF3), pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social ;
- la formation est structurée en modules de 25 à 50 h ;
- la formation de base au CAPA-SH est dispensée à des enseignants titulaires du 1^{er} degré affectés à titre provisoire sur un poste correspondant à l'option choisie.

Cette formation de 400 h. est organisée en 2 périodes distinctes :

- une première période de 3 semaines du 13/06/2016 au 01/07/2016 ;
- une seconde période, organisée au cours des premier et second trimestres 2016-2017.

Affectés sur un poste spécialisé à temps plein correspondant à leur option, les enseignants bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement coordonnés et cohérents avec la formation dispensée dans les centres de formation.

2-2. Candidatures :

Les enseignants intéressés retireront un dossier de candidature à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire DIPER 1. Celui-ci devra ensuite être adressé, **sous couvert de l'inspecteur de circonscription** qui émettra un avis, à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire DIPER 1.

Calendrier :

- **Retour à la circonscription le 14 décembre 2015**
- **Retour à la direction des services départementaux le 4 janvier 2016**
- **Entretien avec la commission le mercredi 20 janvier 2016 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire.**

2-3. Conditions de défraiement de la formation :

L'indemnisation de la formation sera fixée lors d'une réunion au mois de juin avec les stagiaires retenus pour le départ en stage. Un ordre de mission par jour sera édité et l'emploi du temps servira de base pour penser le défraiement.



Jean-Pierre BATAILLER

ANNEXE 1
Conditions exigées des candidats aux stages de préparation au CAPA-SH

Nature des stages	Qualification exigée	Obligation morale
CAPA-SH Options A B C D E F G	Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré	<ul style="list-style-type: none">- un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.- suivre l'intégralité de la formation- se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH- exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre desquels l'admission en stage a été prononcée.- Accepter le poste spécialisé dans l'option demandée.